

Peste porcine africaine		
	Note d'information	29/03/2019

#### PESTE PORCINE AFRICAINE

# ACTIONS DE SENSIBILISATION MENEES EN FRANCE PAR L'ADMINISTRATION ET LES PROFESSIONNELS DE LA FILIERE PORCINE ET DE LA CHASSE

## Actualisation du 29 mars 2019 (en rouge)

Pour la Plateforme ESA (par ordre alphabétique): Didier Calavas (Anses), Stéphanie Desvaux (ONCFS), Eva Faure (FNC), Emmanuel Garin (GDS France), Guillaume Gerbier (DGAl), Philippe Le Coz (SNGTV), Yves Lambert (DGAl), Marie-Frédérique Lepotier (Anses), Nicolas Rose (Anses), Sophie Rossi (ONCFS), Sébastien Wendling (DGAl)

Pour l'ANSP: Isabelle Corrégé, Roxane Rossel

Auteur correspondant : didier.calavas@anses.fr

La peste porcine africaine (PPA) est présente depuis près de cinq ans dans plusieurs pays d'Europe de l'Est. Elle progresse inexorablement vers l'Ouest et, en septembre dernier, elle a atteint nos frontières en touchant des sangliers sauvages dans le Sud de la Belgique. Face à cette menace, les professionnels de la filière porcine française, de la chasse et l'Administration ont diffusé plusieurs messages de sensibilisation en direction des acteurs professionnels (éleveurs, vétérinaires, techniciens, transporteurs, travailleurs provenant de pays touchés...) ou non (chasseurs, grand public) pouvant être impliqués dans la prévention de la maladie.

Depuis septembre 2018, un groupe technique piloté par la DGAI dans le cadre de la Plateforme ESA et regroupant experts et professionnels (Anses, ANSP, CdF, FNC, GDSF, Ifip, Inaporc, ONCFS, SNGTV) suit le déroulement du plan national d'action PPA, ce qui garantit une coordination des actions et une harmonisation des messages.

#### **MESSAGES ET DOCUMENTS A DESTINATION DES ELEVEURS**









Des fiches synthétiques élaborées par l'ANSP (Association nationale sanitaire porcine) décrivant la maladie et les principales mesures de prévention selon que l'on est <u>éleveur de porcs</u>, <u>éleveur de sanglier</u>, <u>chasseur</u>, <u>transporteur</u>, <u>intervenant en élevage</u>, <u>détenteur de cochon de compagnie</u> (novembre 2017).

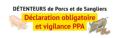
Un <u>courrier d'appel à la vigilance</u> envoyé à tous les détenteurs de porcs et de sangliers du territoire. Ce courrier co-signé par toutes les organisations professionnelles nationales (ANSP, CdF, FNP, Inaporc) rappelle les principales



mesures de biosécurité à respecter vis-à-vis des risques de contamination liés aux animaux, visiteurs, matériels et denrées alimentaires Ce message de biosécurité a été relayé par les groupements de producteurs, fabricants d'aliments et autres organisations professionnelles, sur tout support destiné aux éleveurs (lettres d'information, courriers, sites internet, mailing...), sous forme d'un message court de biosécurité (juillet 2018).



Des messages décrivant les <u>signes cliniques en élevage de porcs</u> et les <u>signes cliniques en élevage de sangliers</u> qui doivent amener l'éleveur à suspecter la PPA et à appeler son vétérinaire sans délai. Ces messages ont été envoyés par mail aux détenteurs de porcs et de sangliers, aux DDecPP pour affichage dans les mairies, aux vétérinaires pour affichage dans leurs cabinets (septembre 2018).



Une <u>affiche rappelant l'obligation de se déclarer</u> dès la détention d'un seul porc ou d'un seul sanglier à afficher notamment en mairie et dans les cabinets vétérinaires pour toucher les petits détenteurs non professionnels (septembre 2018).



Les <u>mesures de biosécurité recommandées dans les élevages</u> pour limiter le risque de contamination par la PPA décrites dans un document rédigé par l'IFIP en collaboration avec l'ANSP, la SNGTV, la DGAl et GDSF (octobre 2018).

#### **MESSAGES ET DOCUMENTS A DESTINATION DES VETERINAIRES**



Une <u>fiche à l'attention des vétérinaires</u> réalisée par la SNGTV, décrivant les signes cliniques, les lésions et les éléments de diagnostic différentiel de la PPA, diffusée à tous les vétérinaires sanitaires (octobre 2018).



Une plaquette décrivant les règles de biosécurité à respecter lors de la pratique d'une <u>autopsie</u> (décembre 2017) réalisée par la SNGTV.



10 sessions de <u>téléformation PPA</u> ont été développées pour mettre à jour les connaissances des vétérinaires sur la PPA et les sensibiliser aux signes d'alerte pouvant engendrer une suspicion.



Des formations : « <u>Réalisation pratique de prélèvements de sang sur porcins »</u> ont été organisées dans plusieurs régions (Formation SNGTV organisée par le Ministère chargé de l'agriculture (DGAI) dans le cadre du programme de formation continue des vétérinaires sanitaires).



Depuis la parution de l'Arrêté biosécurité du 16 octobre 2018, chaque élevage doit mettre en place un plan de biosécurité et former un référent porc. Une formation de formateurs agréés en biosécurité a été mise en place permettant de renforcer les connaissances sur la biosécurité des vétérinaires et leur permettant de former des référents biosécurité en élevage.



Points de situation aux vétérinaires et sensibilisation des vétérinaires via la <u>Newsletter des OVVT</u> des différentes régions.

#### MESSAGES ET DOCUMENTS A DESTINATION DES AUTRES ACTEURS DE LA FILIÈRE

Le <u>Guide de bonnes pratiques de biosécurité pour le transport des porcs</u> et la <u>grille d'audit des aires</u> <u>de lavage</u> réalisés par l'Ifip et l'ANSP et diffusés aux opérateurs de transport et aux détenteurs d'une aire de lavage de camion de transport de porcs via les fédérations professionnelles (mai 2018).



La sensibilisation des travailleurs étrangers intervenant dans les industries de la filière porcine au risque lié aux denrées alimentaires potentiellement contaminées. L'ANSP a demandé aux entreprises de la filière (génétique, alimentation animale, élevage, abattage, salaison, transport), via leurs fédérations, de porter à la connaissance de leurs salariés étrangers et des chauffeurs étrangers intervenant sur leur site l'affiche "Alerte Peste Porcine Africaine" en 6 langues du ministère incitant à ne pas jeter les restes de repas en dehors des poubelles (juillet 2018).

#### **MESSAGES ET DOCUMENTS A DESTINATION DES CHASSEURS**

Des informations régulières sur la PPA et son état des lieux en Europe, à destination des chasseurs et adressées par le biais de leurs fédérations départementales et régionales (FDC/FRC), ont été réalisées dès 2014. Plus précisément depuis 2017, ces informations ont été diffusées aux dates suivantes : août 2017, mars 2018, septembre 2018, octobre 2018, novembre 2018, décembre 2018, janvier 2019, février 2019, mars 2019.

Des diaporamas ont été diffusés permettant aux FDC de présenter la situation, les moyens de prévenir l'arrivée de la PPA en France, ainsi que les modalités de surveillance. Les FDC ont pu les utiliser lors des réunions locales avec les chasseurs et lors de leur assemblée générale départementale.

Un courrier du président de la Fédération nationale des chasseurs (FNC) adressé à tous les chasseurs de France pour leur demander d'appliquer des prélèvements soutenus, a été diffusé le 27 septembre 2018.



Une <u>plaquette de formation des chasseurs</u> de la zone d'observation renforcée et une <u>plaquette de sensibilisation des chasseurs</u> de la zone d'observation à la biosécurité et à la surveillance lors de la chasse des chasseurs de la zone d'observation, ont été diffusées aux chasseurs concernés par le biais de leur fédération départementale à partir du 24 octobre 2018.

Un diaporama, support de formation des chasseurs de la zone d'observation renforcée à la biosécurité et à la surveillance a été diffusé le 23 octobre 2018 aux trois fédérations départementales concernées.





Une plaquette « <u>Peste Porcine Africaine Soyez vigilants</u> » pour sensibiliser tous les chasseurs de France, rappelant les principales mesures de surveillance et de biosécurité, diffusée le 6 novembre 2018 par circulaire à toutes les FDC/FRC qui l'enverront à leurs chasseurs adhérents sous différentes formes (impressions, insérée dans revues, courrier, mailing).

Un poster « <u>Peste Porcine Africaine Mesures de biosécurité</u> » destiné aux « cabanes de chasse » de toutes les associations de chasseurs, rappelant les principales mesures de surveillance et de biosécurité, diffusée le 6 novembre 2018 par circulaire à toutes les FDC/FRC qui l'enverront à leurs associations de chasseurs sous différentes formes (impressions, inséré dans revues, courrier, mailing).

Le réseau Sagir communique régulièrement à ses membres (interlocuteurs techniques départementaux ONCFS et FDC) sous forme de <u>Flash infos</u> et leur relaye de façon régulière un bilan de la surveillance réalisée en France dont un extrait se trouve en ligne en accès libre.

En complément, le réseau Sagir en collaboration avec l'Adilva et les laboratoires départementaux d'analyse vétérinaire, a démarré fin janvier 2019 un programme national de formation des agents des services départementaux (SD) de l'ONCFS et des fédérations départementales de chasseurs (FDC). A terme, de 4 à 8 personnes par département seront formées à la surveillance, la biosécurité et aux prélèvements terrain pour la PPA.

#### MESSAGES ET DOCUMENTS A DESTINATION DU GRAND PUBLIC





Une campagne d'information auprès des chauffeurs routiers et des voyageurs en provenance des pays de l'Est, menée par le Ministère en charge de l'Agriculture, afin de leur rappeler les gestes simples pour éviter l'introduction de la PPA en France, via les produits alimentaires à base de porc ou de sanglier. Cette campagne s'est faite sur le réseau autoroutier Sanef par la diffusion sur 107.7 d'un message radio et l'affichage dans les aires d'autoroute d'une affiche « Alerte Peste Porcine Africaine » en six langues (mars 2018).

Dans les départements frontaliers concernés par la Zone d'Observation Renforcée, un numéro vert a été mis en place afin de permettre au public de signaler tout cadavre de sanglier. Une affiche d'information avec ce numéro a ainsi été largement diffusée, notamment via le réseau des maires.

Une campagne de sensibilisation tout public à l'occasion du salon Space 2018 (Rennes), menée par les professionnels de la filière porcine. L'<u>affiche "Alerte Peste Porcine Africaine" en six langues</u>, incitant à ne pas jeter ses restes alimentaires hors des poubelles, était apposée aux entrées du salon et, sur les stands des exposants en lien avec la filière porcine, était affiché le <u>message court de biosécurité</u> vis-à-vis des denrées alimentaires, visiteurs, matériels et animaux (septembre 2018).



Dans les zones réglementées, des affiches de sensibilisation ont été apposées en forêt. En zone d'observation renforcée des messages de prévention sont rappelés. En zone blanche les affiches matérialisent les interdictions d'accès.

D'autres documents de sensibilisation vont être élaborés et diffusés prochainement notamment concernant les mesures de biosécurité à respecter durant le transport des animaux vivants.

### Pour plus de renseignement sur la peste porcine africaine

- <a href="http://agriculture.gouv.fr/peste-porcine-africaine-ppa-agir-pour-prevenir">http://agriculture.gouv.fr/peste-porcine-africaine-ppa-agir-pour-prevenir</a>
- http://www.ansporc.fr/
- <a href="http://chasseurdefrance.com/peste-porcine-africaine-belgique-chasseurs-ont-role-cle-a-jouer/">http://chasseurdefrance.com/peste-porcine-africaine-belgique-chasseurs-ont-role-cle-a-jouer/</a>
- <a href="http://www.oncfs.gouv.fr/Reseau-SAGIR-ru105/Actualites-PPA-ar2059">http://www.oncfs.gouv.fr/Reseau-SAGIR-ru105/Actualites-PPA-ar2059</a>